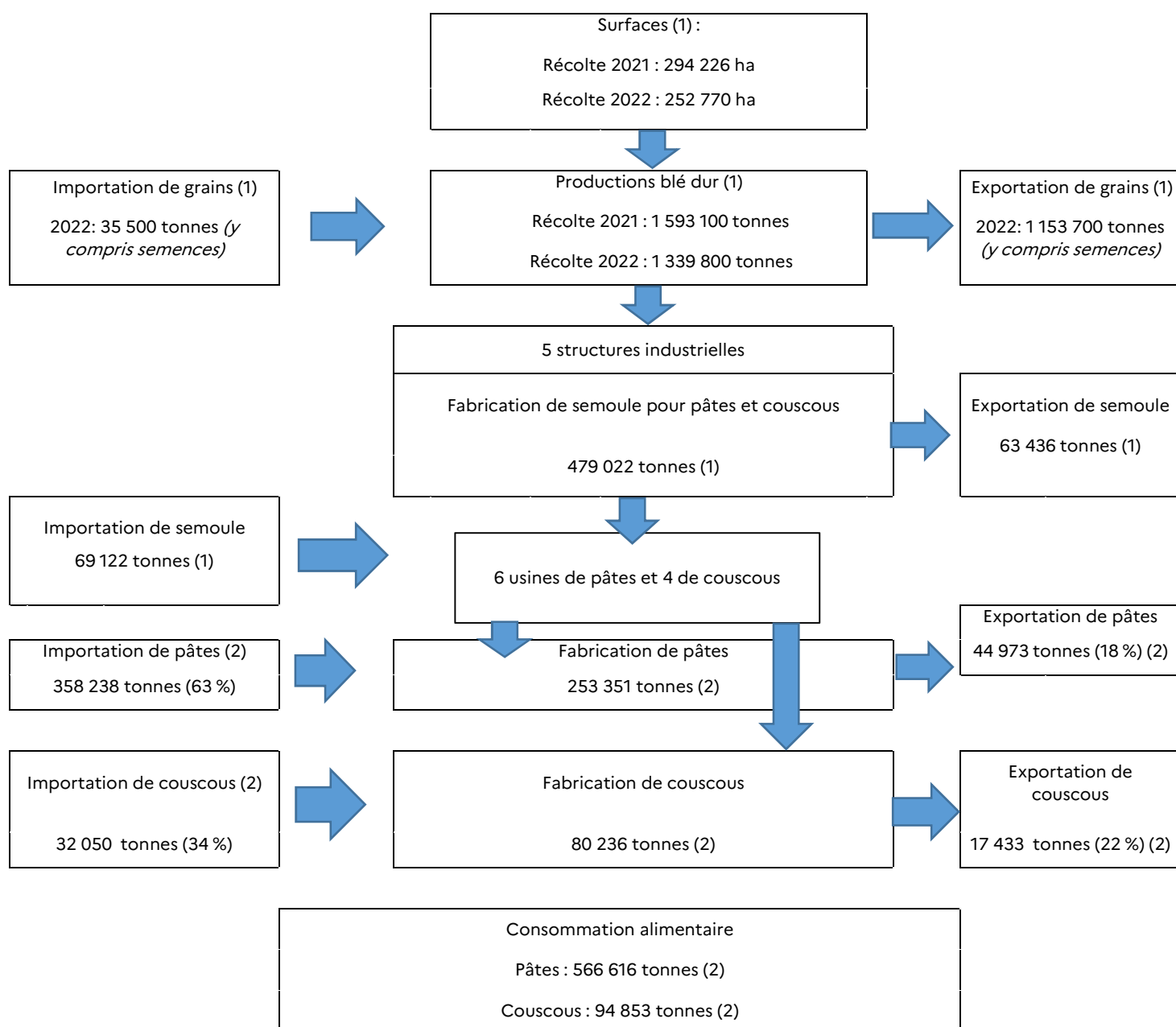


Section 8 – Pâtes alimentaires

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

Schéma 18

Cartographie des flux dans la filière des pâtes alimentaires
Bilan de récoltes blé dur 2021 et 2022 – Commercialisation pâtes et couscous : année 2022



La cartographie des flux présentée dans le Schéma a été établie pour l'année calendaire 2022 sauf en ce qui concerne les surfaces et les récoltes qui correspondent aux campagnes commerciales 2021/22 (récolte 2021) et 2022/23 (récolte 2022). L'année 2022 fait référence à la récolte 2021 pendant les six premiers mois puis à la récolte 2022 pendant les six derniers mois.

Source : (1) FranceAgriMer, (2) SIFPAF – CFSI [2022](#)

Tableau 24

Origine du blé dur utilisé par les semouliers français
(pourcentage du tonnage utilisé)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
France	91,0 %	88,8 %	90,3 %	98,2 %	98,2 %	97,1 %	99,1 %
Espagne	1,8 %	3,9 %	7,1 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %	0,7 %
Italie	1,0 %	0,8 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %
Grèce	6,2 %	5,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Total UE hors France	9,0 %	9,7 %	7,7 %	1,8 %	1,4 %	1,4 %	0,9 %
Canada	0,0 %	1,5 %	2,0 %	0,0 %	0,5 %	1,5 %	0,0 %
Total pays tiers	0,0 %	1,5 %	2,0 %	0,0 %	0,5 %	1,5 %	0,0 %

Source : FranceAgriMer

En France, depuis 1934, la législation impose de fabriquer les pâtes alimentaires avec du blé dur. Sa richesse en protéines est en effet propice à la fabrication de pâtes de qualité. Contrairement aux autres céréales, le blé dur est cultivé exclusivement en vue d'une consommation humaine.

Jusqu'en 1962, la France métropolitaine importait son blé dur d'Algérie, qui avait alors le statut de département français. Cet aspect historique explique en grande partie la localisation des semouleries françaises. Quatre des cinq semouleries sont en effet situées dans les villes portuaires de Marseille, de Rouen, de Gennevilliers et de Lyon pour permettre l'importation par voie maritime des grains nécessaires à leur fonctionnement.

Depuis 1962 et la mise en place de la PAC, les surfaces consacrées au blé dur ont fortement progressé en France. Cette culture qui se concentrait principalement sur le pourtour méditerranéen, s'est ensuite étendue aux régions Occitanie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, et aux départements maritimes de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

La France est ainsi devenue autosuffisante puis excédentaire en blé dur. Après avoir atteint un maximum en 2010-2011 avec 507 000 hectares semés, la sole a significativement diminué (287 000 ha en 2014-2015). Toutefois, elle s'est redressée à partir de la récolte 2015 en partie grâce à un différentiel de prix avantageux par rapport au blé tendre, pour atteindre 319 000 ha en 2015-2016 et 394 000 ha sur la campagne 2016-2017. Cette hausse des surfaces est une des résultantes du « plan de relance blé dur 2015-2025¹ » dont l'objectif était de doubler la production française d'ici 2025. Néanmoins, les surfaces ensemencées au cours des années suivantes diminuent, puis fluctuent au gré des conditions de campagne entre 240 000 et 300 000 ha.

Récolte 2021

En 2021, les surfaces en blé dur recouvrent 294 200 ha environ. Les rendements observés au niveau national (54 q/ha en moyenne) ont progressé de 8 % par rapport à 2020. Ils ont permis d'atteindre 1,6 Mt de production, soit une hausse de 23 % par rapport à 2020 (qui fut particulièrement faible) mais inférieure à la moyenne sur cinq ans de 6 %.

De mauvaises conditions climatiques ont entraîné une qualité globalement médiocre de la récolte sur trois des quatre grands bassins de production.

Face à cette situation, les exigences de qualité ont été revues à la baisse lors des transactions et une grande partie des lots ont été vendus sans garantie de Hagberg, ni de grains germés et à 76 kg/hl de poids spécifique².

¹<https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/38447/document/16%20bis%20-%20PLAN%20DE%20RELANCE%20BLE%20DUR.pdf?version=1>

² Critères techniques mesurant la qualité du grain.

Récolte 2022

En 2022, les surfaces de blé dur poursuivent leur recul tendanciel et recouvrent désormais 252 800 ha (soit 14 % de moins qu'en 2021), pour un rendement moyen affecté par le manque de pluies début 2022 à 53 q/ha en moyenne. Par conséquent, on assiste à un recul de la production à 1,3 Mt, soit une baisse de 16 % par rapport à 2021, et en retrait de 20 % par rapport à la moyenne quinquennale.

La qualité de la récolte a cependant été meilleure que celle de l'an passé. Les poids spécifiques sont supérieurs à 76 kg/hL pour 94 % de la récolte. Les taux de grains mouchetés et fusariés sont également très satisfaisants.

La législation et l'expansion de la culture du blé dur dans les années antérieures ont favorisé le développement de **l'industrie française de la semoulerie** qui se situe ainsi au deuxième rang de l'Union européenne (derrière l'Italie). Elle se caractérise par :

- une concentration importante : 5 usines de grande taille, localisées à proximité des zones de production du blé dur et qui fournissent 6 usines de pâtes et 4 usines de couscous ;
- une forte intégration de l'industrie des pâtes alimentaires qui s'explique par la dépendance à ce débouché et par ses exigences qualitatives tant sur le plan technologique que sanitaire.

Le premier semoulier français est Panzani qui dispose de semouleries en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France. Viennent ensuite Pastacorp (propriétaire de la marque de pâtes sèches Lustucru) et sa semoulerie de Normandie, puis Alpina Savoie (le plus ancien semoulier-pastier français) situé à Chambéry dans les Alpes et qui fait partie du groupe Aster développement (filiale du groupe Galapagos), acteur de la transition alimentaire en épicerie salée.

La fin de campagne 2021/22 voit la tension déjà présente en 2020-2021 persister sur les marchés français et internationaux. Les stocks de clôture chutaient une nouvelle fois (- 5 % par rapport à la campagne précédente) avec un niveau de 147 000 t.

Les dernières estimations (avril 2023) du bilan de la campagne 2022-2023 n'apportent pas de soulagement à cette tension du marché, avec des disponibilités en forte baisse. Les ressources sur le marché sont estimées à 1,7 Mt, pour des utilisations stables.

En 2022, les exportations de la France ont atteint 1,154 Mt, soit une hausse de 37 % par rapport aux envois réalisés en 2021. Elles étaient orientées à 89 % vers les pays de l'Union européenne (UE à 27) pour un total de 1,021 Mt.

La consommation de pâtes alimentaires reste soutenue et progresse de 5 % en 2022, avec 567 000 t, soit le deuxième plus haut niveau en dix ans après celui de 2020. Au cours de cette année, près de 358 000 t de pâtes ont été importées, soit 63 % de la consommation française.

En 2022, l'industrie française a produit près de 479 000 t de semoule pour la fabrication de pâtes et couscous. Les importations de blé dur de la France³ ont montré une augmentation de 7 % entre les deux dernières années, avec 35 500 t en 2022, dont près de la totalité (99 %) provenait de nos voisins dans l'Union européenne.

L'industrie française a fait depuis plusieurs années le choix, en réponse aux attentes des consommateurs, de ne produire les pâtes alimentaires qui sont destinées au marché français qu'avec des blés durs cultivés en France. Les pâtes fabriquées pour l'exportation peuvent être en origine mixte.

³ Ces chiffres proviennent des données de la douane française et reflètent les importations globales de blé dur. Ils diffèrent donc de ceux figurant dans le Tableau 24, de source FranceAgriMer et qui portent sur les utilisations réelles de blé dur importé par l'industrie française.

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

Comme dans les autres filières, on cherche à approcher une décomposition du prix au détail des pâtes alimentaires en valeur de la matière première mobilisée par l'industrie française et des marges brutes de cette dernière et de la distribution. Ceci suppose idéalement de disposer de données de prix de la matière première blé dur utilisée par l'industrie nationale, de prix de vente des pâtes par l'industrie nationale à la distribution, et de prix de vente au détail de ces produits dans la distribution. Or, **les données disponibles, faute d'enquête *ad hoc* auprès des industriels, ne permettent que de proposer des résultats approximatifs, qu'on ne devra donc considérer que comme des ordres de grandeur.**

La référence retenue comme **prix du blé dur matière première pour l'industrie nationale de la semoulerie** est, faute d'enquêtes *ad hoc* en entreprises, une moyenne des deux principales cotations nationales⁴ et d'une cotation du blé dur canadien majorée du coût du fret. Les cotations CWAD I Grands Lacs utilisées dans le modèle sont issues de la source Mintec Analytics. Cette référence canadienne est pondérée par le poids des importations dans le tonnage utilisé par l'industrie nationale (cf. Tableau 24) pour approcher la valeur globale des importations des semouliers ; les deux références françaises se partagent l'autre fraction. Bien que s'efforçant de prendre en compte la ressource importée, d'un prix en général plus élevé, **cette approche du prix de la matière première pour l'industrie nationale présente certains inconvénients :**

- les deux cotations nationales sont des prix « *locaux* », alors que les données de prix sur les autres maillons de la chaîne sont des moyennes nationales ;
- il s'agit de cotations FOB, donc pour l'exportation ;
- et le produit coté n'est pas intégralement destiné à la semoulerie française.

La concentration des opérateurs conduit à ne pas diffuser d'information sur les prix moyens mensuels de commercialisation par l'industrie des différentes catégories de pâtes, en valeur (€). Les acteurs du secteur sont confrontés en outre à une forte concurrence étrangère (italienne) pour l'approvisionnement des GMS.

Deux sources de données publiques existent pour mesurer le **prix des pâtes sortie industrie** :

- l'enquête de branche PRODCOM du SSP qui donne des prix moyens annuels en valeur de certaines catégories de pâtes. La catégorie suivie par l'Observatoire est intitulée « Pâtes alimentaires ne contenant pas d'œufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées » ;
- l'IPPI (indice de prix à la production de l'industrie française) « pâtes alimentaires » publié mensuellement par l'Insee.

L'enquête PRODCOM présente l'avantage de fournir un prix en valeur, ramené à des quantités vendues. C'est donc la source privilégiée par l'Observatoire. Toutefois, elle est publiée avec un décalage de près d'un an qui ne permet pas de disposer des résultats de l'année N-1 pour la publication du rapport de l'année N.

Aussi, afin de pouvoir estimer des niveaux de marges pour l'industrie et les GMS dans son rapport annuel, l'Observatoire applique la méthode suivante :

- en année N de publication du rapport OFPM : l'enquête PRODCOM pour l'année N-1 n'étant pas encore parue, on prend le dernier prix PRODCOM disponible (année N-2), auquel on applique la variation de l'IPPI (Insee) entre N-2 et N-1. Il s'agit donc d'un prix **provisoire**.
- en année N+1 : l'enquête PRODCOM contenant les données de l'année N-1 ayant été publiée, dans le nouveau rapport de l'Observatoire on révisera a posteriori le prix qui avait été estimé via l'IPPI, en le remplaçant par le prix **définitif**⁵ PRODCOM de l'année N-1.

⁴ « *Fob Port-La-Nouvelle* » et « *Fob Atlantique* », source : VISIONet - FranceAgriMer

⁵ On notera que pour une donnée annuelle déclarée dans PRODCOM, les entreprises peuvent procéder à des corrections jusqu'à la déclaration de l'année suivante incluse.

En conséquence, dans tout rapport OFPM publié en année N, les résultats de marges industrie et GMS de l'année N-1 sont hachurés pour souligner leur caractère provisoire. Il faut donc les analyser en tenant compte de deux limites :

- l'IPPI (Insee) qui est utilisé pour cette estimation ne traduit que des variations de prix et non de volumes. Seule l'enquête PRODCOM reflète plus précisément la réalité de la production industrielle française ;
- le périmètre de l'IPPI est plus large que la donnée PRODCOM retenue par l'Observatoire car il inclut toutes les catégories de pâtes alimentaires (pâtes fraîches / sèches, contenant ou non des œufs...). Il est du reste moins homogène avec la série Kantar utilisée pour les prix au détail (uniquement pâtes sèches).

Enfin, l'indicateur de marge brute industrie est calculé sur la base des prix moyens de la matière première blé dur (avec les limites évoquées plus haut) et de prix des pâtes sortie industrie (données issues de ProdCom mensualisées) sans prendre en compte des décalages découlant du caractère stockable de la matière première, ni des outils de lissage des variations de coût en matière première susceptibles d'être utilisés par les industriels.

Depuis 2020, FranceAgriMer dispose de données mensuelles de Kantar Worldpanel pour les **pâtes alimentaires sèches au stade détail**, spécifique au circuit GMS. Afin d'être le plus homogène aux différents stades suivies de la décomposition du prix au détail, les pâtes suivies sont des pâtes sèches, ne contenant pas d'œuf, non cuites, non farcies, ni autrement préparées hors signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO), sans distinction de marques nationales ou de distributeurs (MN/MDD). Au travers des informations de volumes et de valeur du panel, le prix mensuel est calculé, induisant une décomposition du prix au détail spécifique au **circuit GMS**.

En outre, le prix moyen mensuel des pâtes au détail comprend des produits importés, ce qui constitue un biais éventuellement important lorsqu'on décompose ce prix en matière première et marges brutes de l'industrie française et de la distribution. Enfin, le poids des importations de pâtes alimentaires (63 % de la consommation en 2022) et l'impossibilité, dans les sources utilisées, de différencier les prix au détail par origine, rend l'estimation de cet indicateur sur matière première assez approximative.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DU PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE DES PÂTES ALIMENTAIRES

Rappel: comme expliqué en partie 2, les résultats de l'enquête PRODCOM étant publiés avec un décalage dans le temps (fin d'année N+1 pour des données de l'année N), l'Observatoire effectue pour la dernière année de la série une estimation du prix sortie industrie sur la base des évolutions des prix de vente industriels selon l'Insee (IPPI « Pâtes alimentaires »). Les résultats de marges brutes industrie et GMS qui en découlent sont donc amenés à être révisés l'année suivante. Ils sont hachurés dans les graphiques pour souligner leur caractère provisoire. En toute logique, cette année les résultats de l'année 2021 ont été révisés par rapport à ceux publiés dans le rapport 2022.

Le calcul de la part de la matière première blé dur dans les pâtes s'appuie sur les coefficients techniques détaillés dans l'édition 2013 du rapport de l'Observatoire⁶.

Le prix au détail des pâtes sèches alimentaires a connu une progression spectaculaire en 2022 (+ 26 %), bien plus élevée que l'inflation alimentaire (+ 7,3 %) comme figuré sur le Graphique 147. Les pâtes alimentaires sont à l'accoutumée caractérisées par une quasi stabilité du prix de vente en GMS. Or, après plusieurs années de stabilité sous la barre des 1,4 €/kg, le prix au détail de ce produit de première nécessité a atteint 1,73 €/kg en 2022. Pour autant, cette progression n'a pas eu d'effet dépressif sur la consommation, qui rebondit même en 2022 (+ 4 % en volume selon Kantar). Depuis 2020, cette progression de la consommation profite à la production domestique, sur le constat d'une diminution de la part relative des importations (source : FranceAgriMer & SIFPAF).

Cette forte hausse du prix des pâtes en 2022 intervient après trois années de progression du prix de la matière première blé dur, qui s'est accentuée en 2021 et en 2022 (+ 105 % en 2022 par rapport à 2019). L'épisode du « dôme de chaleur » au Canada avait nettement diminué les disponibilités mondiales en blé dur (le Canada étant le premier exportateur mondial) et tiré les prix très fortement à la hausse sur le marché mondial et le marché français fin 2021. Les cours du blé dur en France sont ainsi restés très fermes sur la fin de campagne 2021/22 et sur la campagne suivante jusqu'à la fin de l'année 2022.

La part de la matière première blé dur dans le prix des pâtes au détail a donc fortement progressé en 2021 (37,6 % du prix des pâtes hors TVA) et en 2022 (40,4 %), contre 30,0 % en 2020.

En 2021, la contraction de la marge brute de l'industrie (- 8 centimes/kg) et la stabilité de celle des GMS avaient permis d'absorber la hausse du coût de la matière première et de contenir les prix au consommateur.

En 2022 en revanche, la hausse des prix des pâtes au consommateur résulte de celle du blé dur et d'une reconstitution des marges brutes de l'aval. Celle de l'industrie augmente peu (+ 4 centimes/kg, soit + 6,6 %) tandis que celle des GMS progresse plus fortement (+ 12 centimes/kg, soit + 57,1 %). Le contexte d'inflation généralisée n'explique qu'en partie cette évolution. On peut aussi formuler l'hypothèse que les GMS (et l'industrie dans une moindre mesure) ont saisi l'opportunité d'un déblocage des prix à la consommation pour reconstituer leurs marges pratiquées avant Covid et la flambée des cours du blé dur de 2021.

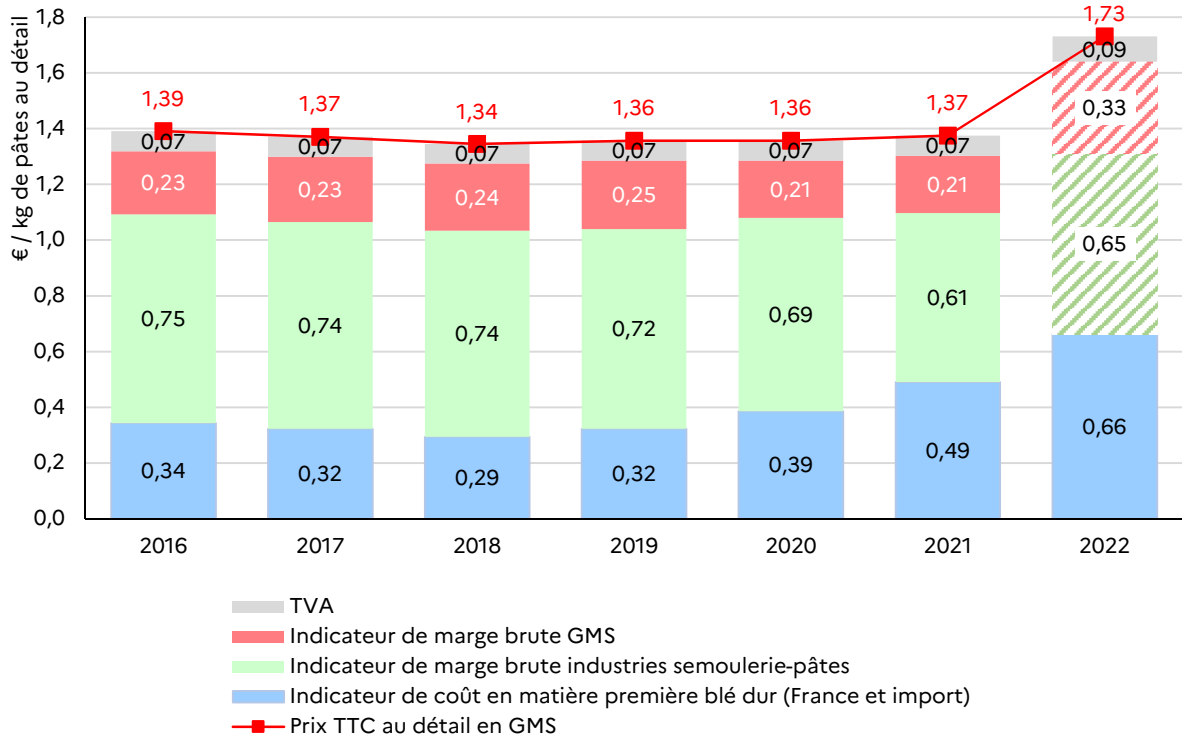
Toutefois, pour les raisons évoquées dans le rappel en début de partie, les résultats pour 2022 et l'analyse qui en est tirée pourront être significativement revus dans le rapport 2024.

En effet, dans une année comme 2022, les importantes fluctuations infra-annuelles des prix des matières premières et de l'énergie plus ou moins décalés dans le temps avec les effets de stocks, de contrats et d'achats à terme peuvent cette année entraîner des variations qui éloigneraient significativement les tarifs industriels de ceux calculés à partir d'une évolution indiciaire.

⁶ <https://www.franceagrimer.fr/content/download/28098/248739/file/Rapportparlement2013.pdf>. En l'occurrence, le rendement utilisé est égal à environ 0,71, ce qui signifie qu'avec 100 kg de blé dur, on obtient environ 71 kg de pâtes.

Graphique 147

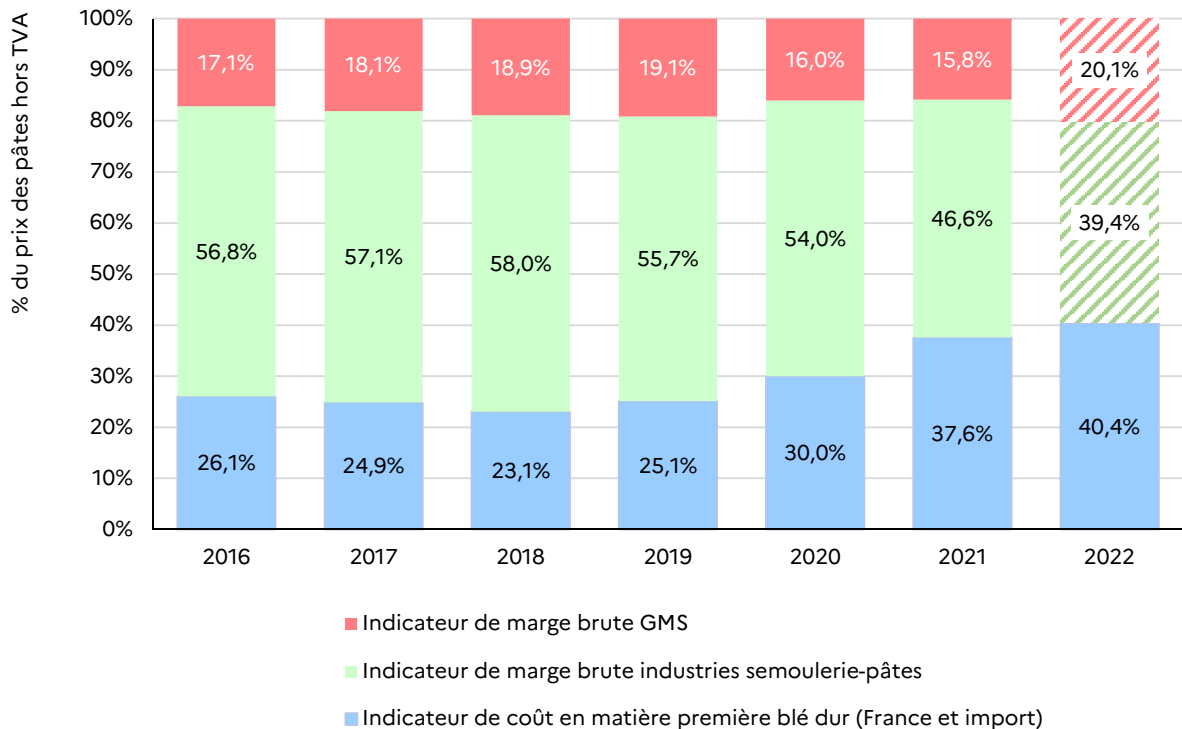
Composition du prix moyen annuel au détail des pâtes alimentaires en matière première et marges brutes de l'industrie et de la distribution



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Mintec, Insee (ProdCom), Kantar Worldpanel

Graphique 148

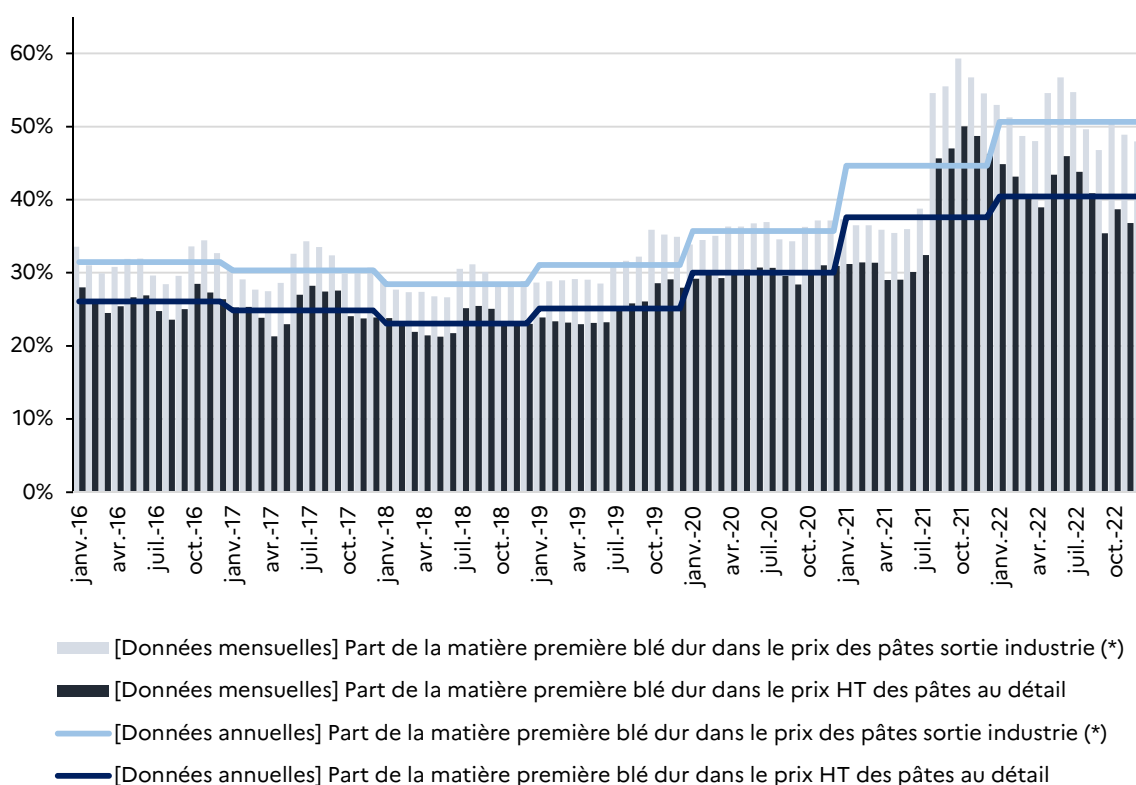
Composition en pourcentage du prix moyen annuel HTVA au détail des pâtes alimentaires en matière première et marges brutes de l'industrie et de la distribution



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Mintec, Insee (ProdCom), Kantar Worldpanel

Graphique 149

Part la matière première blé dur dans le prix des pâtes alimentaires



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer Mintec et Insee (ProdCom)

() : données 2022 provisoires pour le prix sortie industrie (voir partie 2.)*

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE BLÉ DUR ET COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ DUR

4.1. Compte de résultat des exploitations productrices de blé dur

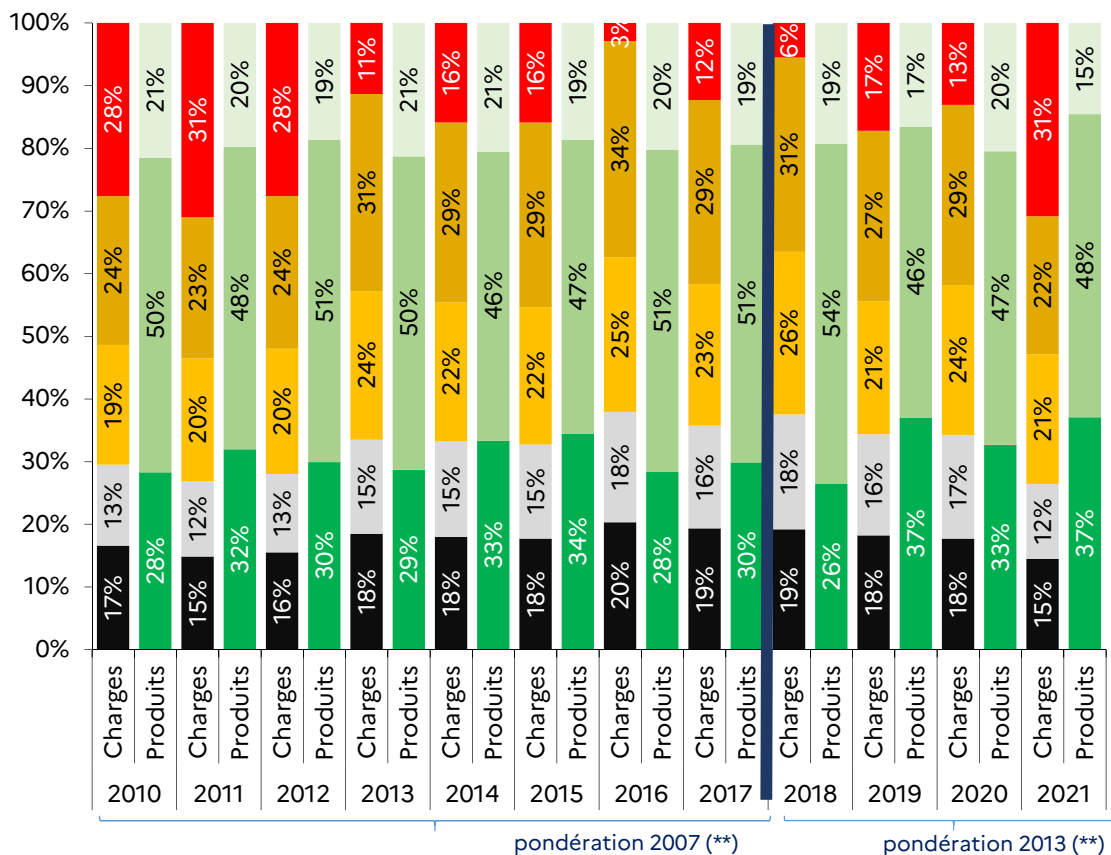
Sur la période 2010-2021, l'échantillon des exploitations productrices de blé dur issu du Rica est constitué d'un effectif variant de 32 à 128 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 1 828 à 5 365 exploitations spécialisées (2 662 en 2021). Pour cet ensemble, la production de blé dur constitue en moyenne de 33 % à 46 % de la production de l'exercice.

Entre 2020 et 2021, le total des charges courantes des exploitations de l'échantillon augmente de 3,7 % (en valeur). Le produit blé dur augmente de 47,8 % entre 2020 et 2021, après une baisse de 26,1 % entre 2019 et 2020. Les autres produits, qui représentent 48 % des produits des exploitations de l'échantillon (ce qui montre un faible degré de spécialisation des exploitations productrices de blé dur), augmentent également (+ 34,5 %) alors que les subventions d'exploitation sont en recul de - 7,4 %. Au global, l'ensemble des produits courants est en net progrès (+ 30,3 %). Cette hausse beaucoup plus forte que celle des charges entraîne une amélioration importante du résultat courant de 207,3 %. Ainsi, ce dernier représente 31 % de l'ensemble des produits (Graphique 150) en 2021 (61 510 € pour 199 578 € de produits), alors qu'il ne représentait que 13 % des produits en 2020 (20 013 € pour 153 177 € de produits). Ce niveau de résultat n'avait plus été atteint depuis le début des années 2010 sur l'ensemble de la période étudiée⁷. Le résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salarié passe de 17 829 € en 2020 à 57 428 € en 2021 (Graphique 152).

⁷ Les charges et produits des exploitations ne sont pas présentés en euros constants (corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de référence) mais en euros courants (donc en valeur nominale pour chacune des années étudiées). Les variations interannuelles sont donc calculées sur cette base.

Graphique 150

Structure du compte de résultat moyen des exploitations productrices de blé dur



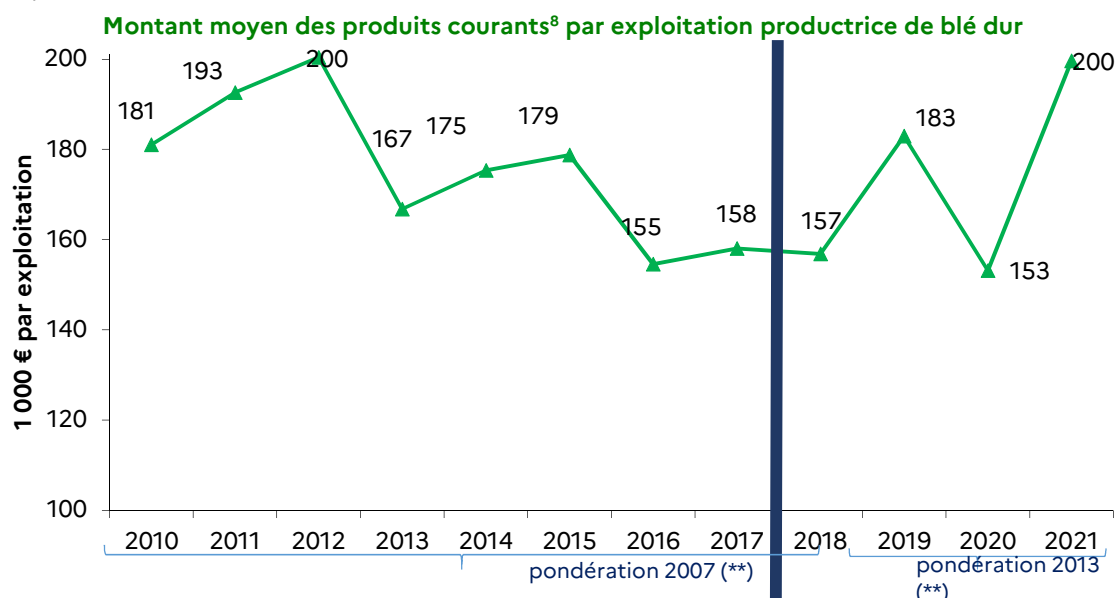
- Subventions d'exploitation
- Autres produits
- Résultat courant avant impôt
- Blé dur
- Intrants cultures
- Consommations intermédiaires et autres approvisionnements
- Amortissements
- Fermages, charges financières, impôts et taxes, assurances et frais de personnel salarié

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

Le résultat courant avant impôt sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 150 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 151

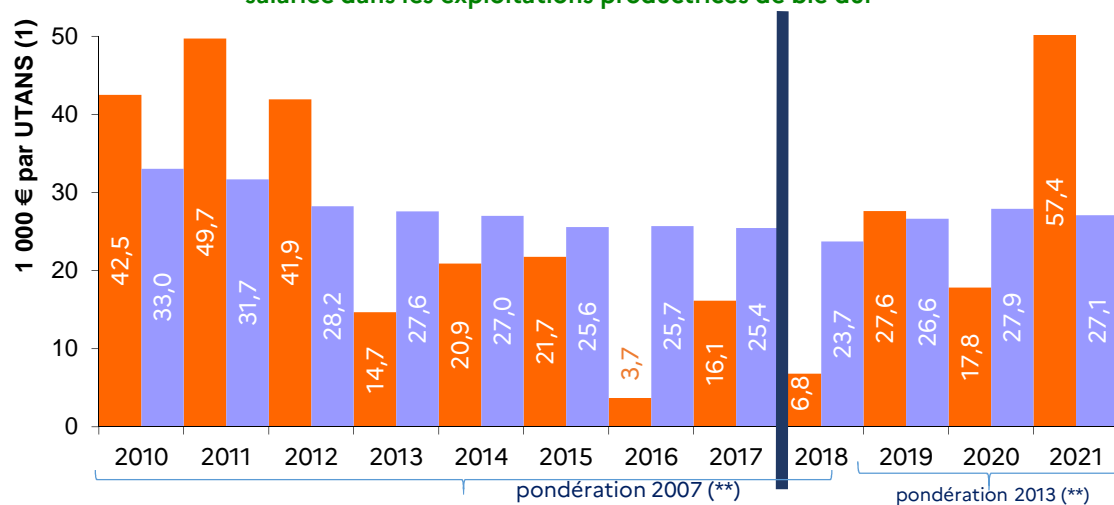


(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

Graphique 152

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation, moyennes par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé dur



■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)
(1) unité de travail annuel non salarié

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

⁸ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y.c. subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprennent pas les produits exceptionnels.

Les résultats précédents doivent être considérés avec prudence, compte tenu des conditions de constitution de l'échantillon :

- l'effectif des exploitations retenues pour définir la sous-population d'étude était déjà très réduit en 2018 (23 exploitations). En 2019, celui-ci était inférieur à 20, ce qui signifie qu'il n'était plus suffisamment représentatif pour permettre une exploitation statistique des valeurs ;
- Un nouvel échantillon a donc été défini (production brute standard blé (PBS) dur >40 % total de la production brute⁹), avec une modification des résultats sur toute la période étudiée ;
- le degré de spécialisation (rapport du produit étudié sur la production de l'exercice, nette des achats d'animaux) est relativement faible : inférieur à 50 % quelle que soit l'année considérée (il est de 44 % en 2021).

Il est également à noter que les rendements à l'hectare de l'échantillon (de 50 q/ha à 62 q/ha selon les années) sont significativement supérieurs (2,5 q/ha en moyenne) à ceux relevés par la Statistique Agricole Annuelle sur les 11 dernières années, sauf en 2015 et en 2019 où les rendements de l'échantillon observé sont inférieurs à ceux relevés par la Statistique Agricole Annuelle. Enfin, il doit être souligné que certains polyculteurs, notamment en région Sud-Est, sont écartés de la sous-population car trop peu spécialisés dans la production de blé dur.

⁹ Jusqu'au rapport 2020 était retenu un ratio de PBS blé dur >50 %

5. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

5.1. Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication de pâtes alimentaires

Les entreprises constituant l'échantillon analysé ci-dessous ont toutes pour code d'activité (NAF) 10.73 Z. Parmi celles-ci, ont été exclues celles dont l'activité recouvre d'autres champs que la fabrication de pâtes sèches et dont le chiffre d'affaires est assez important pour avoir un impact sur les résultats de l'échantillon.

Selon les années étudiées, l'échantillon est composé de 28 à 38 entreprises productrices de pâtes sèches ou fraîches (mais ayant une importance mineure dans l'échantillon). En 2021, l'échantillon est de 31 entreprises. Cet échantillon réalise, en 2020, 29 % du chiffre d'affaires du secteur de la fabrication des pâtes alimentaires¹⁰ (Ésane, 2020).

Sur la période étudiée, on constate une hausse progressive du chiffre d'affaires des entreprises pastières de notre échantillon, plus forte depuis 2020 (+ 8 % entre 2019 et 2020, puis + 11 % entre 2020 et 2021), année de la crise sanitaire ayant entraîné trois confinements et la fermeture de la RHD. Cette hausse est toutefois à corréliser avec celle des achats de marchandises et de matières premières qui augmentent dans des proportions assez similaires : + 8 % entre 2019 et 2020 et + 11 % entre 2020 et 2021.

La part des achats de marchandises, de matières premières et des autres approvisionnements représente plus de 38 % des charges dans l'industrie pastière. Elle est de 38,4 % en 2021. Ainsi, le taux de marge brute des entreprises de l'échantillon diminue de 64,9 % en 2016 à 61,6 % en 2021, mais dans un contexte de CA en forte progression (d'un tiers sur la période).

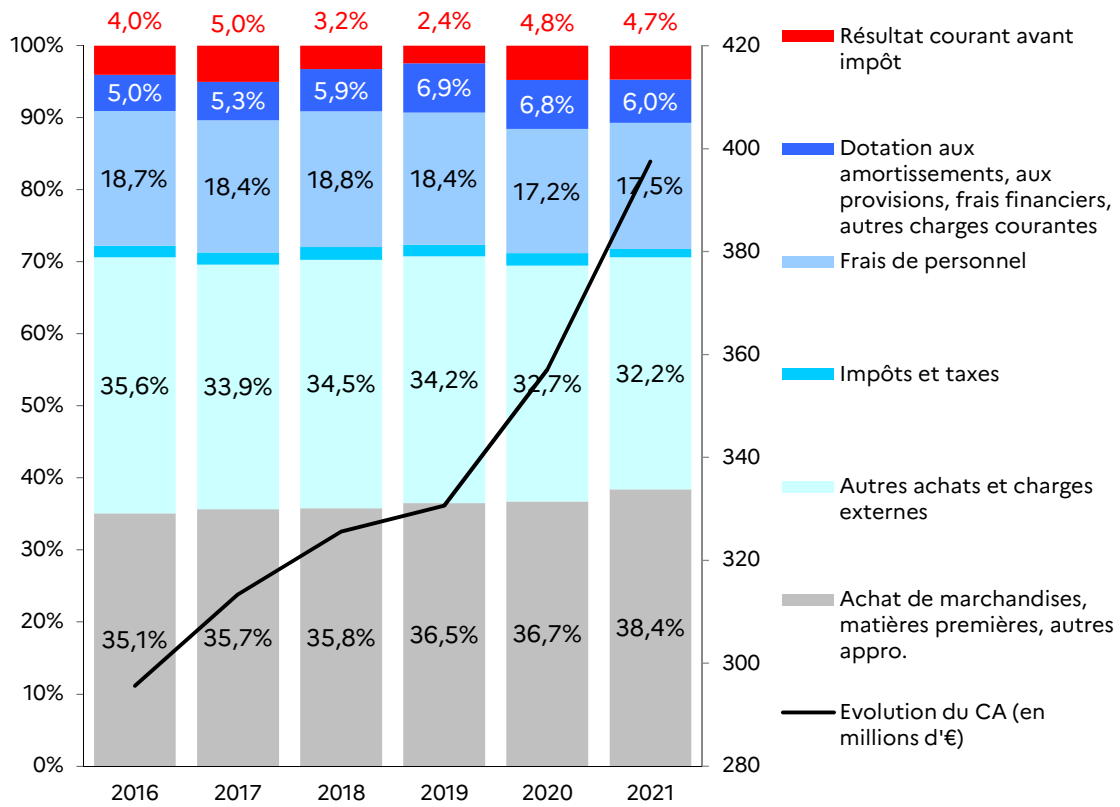
Les « autres achats et charges externes » comprennent des charges de sous-traitance, une partie du travail étant assurée par des intervenants extérieurs à l'entreprise, des consommations intermédiaires et des services divers : énergie, eau, dépenses de publicité, publications et relations publiques, achats de logiciels... Ce poste varie de 32,2 % en 2021 à 35,5 % en 2016. Ainsi, le taux de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée au produit), varie peu, de 29,4 % de la production en 2016 à 30,5 % en 2020. En 2021, le taux de valeur ajoutée est de 29,4 %, en léger retrait par rapport à 2020.

La part du résultat courant avant impôt revient en 2021 à des valeurs proches de 2016-2017, après s'être dégradée en 2018 et 2019.

¹⁰ Ce secteur regroupe la fabrication de pâtes alimentaires, non cuisinées, ni farcies ni autrement préparées, telles que les macaronis et les nouilles, la fabrication de pâtes alimentaires, farcies ou autrement préparées, à condition qu'elles soient crues, la fabrication de couscous (semoule) et la fabrication de produits frais, en conserve ou surgelés à base de pâtes.

Graphique 153

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication de pâtes alimentaires



Source : comptes d'un échantillon d'entreprises du code du secteur de la fabrication des pâtes alimentaires (NAF 10.73 Z) publiés sur la base Diane